

Vous avez choisi une formation de notre établissement et nous vous souhaitons la bienvenue dans notre lycée. En raison de contraintes matérielles et organisationnelles, notre lycée ne pourra inscrire que les candidats se positionnant en "Oui " sur la plateforme Parcoursup. Pour finaliser votre accueil au seuil de notre lycée, vous devrez ensuite finaliser votre inscription administrative en juillet prochain. **2 étapes à suivre :**

1. Au préalable, vous devrez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/> (ouverture prévisionnelle du portail au 01/07/18), *sauf pour les étudiants boursiers.*

2. Une fois cette contribution acquittée, et à partir du 06/07/18, vous devrez procéder à votre inscription en suivant les consignes sur notre site : www.lyceedarsonval.fr

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de ces opérations devront être réalisées au plus tôt et cela avant le 31/08/2018.

Constitution du dossier à renvoyer au lycée d'Arsonval dès les résultats au baccalauréat (65, rue du Pont de Créteil, 94 107 St-Maur cedex) ou à déposer au secrétariat du Proviseur (entrée au 10, rue André Bollier, ouverture de 9h à 12h30 et de 14h à 16h 30, fermeture le jeudi 12 juillet à 12h) :

Télécharger et imprimer le dossier d'inscription ;

Télécharger et imprimer la fiche Vie Scolaire ;(éventuellement celle des renseignements médicaux)

Copie du relevé de notes du baccalauréat ;

Copies des bulletins de 1^{ère} et de terminale ;

3 enveloppes timbrées à votre nom et adresse ;

1 exeat (à demander auprès de votre lycée actuel) ;

1 chèque de 50€ à l'ordre de l'agent comptable du lycée d'Arsonval (correspond aux frais de reprographie).

L'attestation de paiement CVEC ou votre notification de bourse 2018-2019.

Attention : Pour les élèves du lycée d'Arsonval, il n'est pas nécessaire de remplir le dossier d'inscription, ni la fiche vie scolaire, de donner les bulletins de 1^{ère} et de terminale, ni de donner l'exeat.

Les cours débiteront le lundi 3 septembre 2018 à partir de 8 heures et la demi-pension à compter du mercredi 5 septembre 2018.

Vous pouvez faire une demande de logement auprès de l'organisme du CROUS de Créteil (www.crous-creteil.fr). Une liste de logement sur la ville de St-Maur peut également vous être fournie.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à nous envoyer un courriel au ce.0940121w@ac-creteil.fr.

Vous avez également en pièces jointes, le programme de français 2018/2019, et les révisions de français ainsi que l'anglais.